

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **5 novembre 2007**

Décision n° **B-2007-5660**

commune (s) :

objet : Maintenance et évolution du système numérique de contrôle commande PCS 7 de l'usine Lyon sud -
Autorisation de signer le marché passé en appel d'offres ouvert

service : Direction générale - Direction de la propreté

Rapporteur : Monsieur Da Passano

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 26 octobre 2007

Compte-rendu affiché le : 6 novembre 2007

Présents : MM. Collomb, Da Passano, Dumont, Mmes Pedrini, Vullien, MM. Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Vesco, Calvel, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Pillonel, Claisse, Barral, Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, MM. Blein, Crimier.

Absents excusés : MM. Bret, Charrier (pouvoir à Mme Rabatel), Buna, Muet, Duport, Polga (pouvoir à M. Reppelin), Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Mme Mailler, M. Passi (pouvoir à M. Claisse).

Absents non excusés : M. Touraine, Mme Guillemot.

Bureau du 5 novembre 2007**Décision n° B-2007-5660**

objet : **Maintenance et évolution du système numérique de contrôle commande PCS 7 de l'usine Lyon sud - Autorisation de signer le marché passé en appel d'offres ouvert**

service : Direction générale - Direction de la propreté

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 25 octobre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée pour l'attribution des prestations de maintenance et d'évolution du système numérique de contrôle commande PCS 7 de l'usine Lyon sud.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 12 octobre 2007, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise Erec technologies pour le marché à bons de commande d'une durée ferme de quatre ans et d'un montant global minimum de 130 000 € HT, soit 155 480 € TTC et maximum global de 330 000 € HT, soit 394 680 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DÉCIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché à bons de commande pour la maintenance et l'évolution du système numérique de contrôle commande PCS 7 de l'usine Lyon sud et tous les actes contractuels liés avec l'entreprise Erec technologies pour un montant global minimum de 130 000 € HT, soit 155 480 € TTC et maximum global de 330 000 € HT, soit 394 680 € TTC.

2° - Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la Communauté urbaine - direction de la propreté - exercices 2007 et suivants - section de fonctionnement - centre budgétaire 5840 - centres de gestion 584 310 et 584 311 - fonction 812 - compte 615 610.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,